

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 06 Mars 2018

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, EL GHARBI, RIVAL

COURRIERS

Rapports officiels : REMLI.A ;
Rapports Arbitre : FERKANE ; LOURO ; DARTOIS
Club : Sassenage match U19 D2

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Rappel : Par décision du Comité directeur du 21 décembre 2017 :

« Aucune correction ne sera faite après clôture de la rencontre par l'arbitre sauf pour les erreurs sur cartons rouges qui seront traitées directement par la commission de discipline d'après courrier de l'arbitre »

BONUS-MALUS

Le bonus malus seniors et jeunes est à jour au PV numéro 379 sur le site onglet de la commission

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 378 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Les listes seront validées et donc prises en compte dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée. Les vignettes papier n'existent plus et la validation de votre liste sera publiée par le seul PV.

Listes non reçues le 06 Mars 2018 : Anthon ; Ascol ; Les Avenièrès ; Belledonne Grésivaudan ; Bizonnès ; ; Bourbre ; Cheyssieu ; Commelle ; ; Crémieu ; Crossey ; Guinéens Grenoble ; CVL38 ; Domène ; Eyzin Saint Sorlin ; Echirolles Surieux ; Grenoble Dauphiné ; Meyrié ; Mistral AC ; Monestier ; Le Mottier ; Nivolas ; Noyarey ; Olympique Villefontaine ; Les Avenièrès ; Pierre Chatel ; Le Rachais ; Rochetoirin ; Ruy-Montceau ; Saint André le Gaz ; Thodore ; Tour Saint Clair ; Turcs Verpillère ; Turcs Grenoble ; UOP ; AJAT Villeneuve ; Virieu ; Vourey

